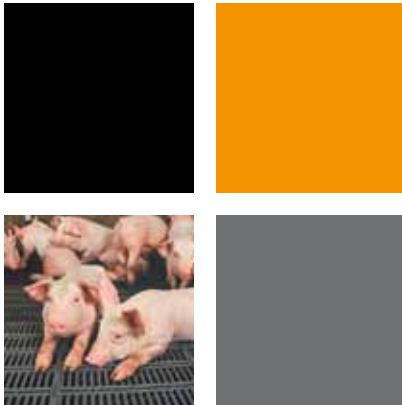




La lettre

Synthèse **élevage**

n° 61 / Février 2011



SOMMAIRE

Page 2

- Traitement par les machines à soupe

Page 3

- FERKOFER®

Page 8

- Nouveau catalogue Insémination artificielle 2011
- L'éleveur a-t-il le droit de détenir un pistolet d'abattage ?
- Produits et promotions du mois
- Planning des formations



Rue Marie-Curie
35137 Pleumeleuc
Tél. : 02 99 06 10 06
Fax : 02 99 06 10 11
www.syntheseelevage.com
e-mail : contact@syntheseelevage.com

ÉDITO

2011 sera l'année de la lutte contre les antibiorésistances !

L'ANSES qui remplace l'AFSSA depuis juillet 2010, a organisé une journée consacrée à l'antibiorésistance en novembre dernier et a introduit la réunion ainsi « *Le développement de la résistance aux antibiotiques est affiché au niveau international et Européen comme une préoccupation majeure en terme de santé humaine et animale, car il remet en question l'efficacité de ces médicaments....* ». En médecine humaine les antibiorésistances se développent de plus en plus et l'essor du tourisme médical n'arrange pas les choses. En effet, en 2008 un Suédois de retour d'un hôpital Indien a ramené une Klebsielle résistante à tout l'arsenal thérapeutique qui a entraîné la mort du patient. Cet été, c'est un Belge de retour d'un hôpital Pakistanais qui a rapporté une autre bactérie multirésistante qui lui a également été fatale. Les médecins sont inquiets car dans ces deux cas les patients ont introduit des bactéries dotées d'un nouveau mode de résistance. Par ailleurs, l'industrie pharmaceutique n'a pas de nouvel antibiotique dans ses cartons capable de tuer ces germes résistants.

En quoi les éleveurs sont-ils concernés ?

Quand on met en place un traitement antibiotique en élevage, on favorise inéluctablement l'apparition de résistances. Ces mécanismes de résistances peuvent se transmettre entre bactéries grâce aux plasmides qui permettent le transfert du matériel génétique. Ainsi on peut essayer les gènes résistants des bactéries dans l'environnement et donc à l'homme. Lors de cette réunion organisée par l'ANSES, l'antibiorésistance est devenue une zoonose c'est-à-dire une maladie transmissible de l'animal à l'homme ! Face à cette pression, la filière porcine a décidé un moratoire sur l'usage des céphalosporines qui sont des pénicillines de 3^{ème} génération (ceftiofur). La réflexion est donc engagée et nous devons remettre en cause nos pratiques en élevage. Plus que jamais, il est nécessaire de trouver des solutions alternatives aux antibiotiques. La biosécurité, les mesures d'hygiène et les solutions nutritionnelles sont autant de voies que nous explorons pour limiter l'usage d'antibiotiques. Synthèse Elevage continuera à travailler ces différents axes à vos côtés en 2011.

Nous faisons un point dans cette lettre sur la distribution des antibiotiques dans la soupe car soigner les « bons » animaux à la bonne dose est la première chose à maîtriser dans la distribution du médicament.

Toute l'équipe de SE vous adresse ses vœux de bonne année, de santé, de réussites et surtout un retour à une conjoncture favorable pour les éleveurs.

Patrick PUPIN

Gérant

Traitement par les machines à soupe

Présentation des différentes alternatives.

Pour administrer un traitement à des porcs malades, plusieurs options sont possibles : les injections, l'eau de boisson, l'aliment sec (farine, granulés ou miettes) et enfin une solution intermédiaire, la soupe. Observons les avantages et inconvénients de ces différents modes d'administration :

Traitement par voie injectable : administration individuelle, précise mais inadaptée quand beaucoup d'animaux sont malades en même temps.

Traitement avec un aliment médicamenteux distribué à sec : mode d'administration bien adapté aux traitements de groupes mais qui présente quelques contraintes liées à la durée de la prescription, à la fabrication de l'aliment médicamenteux et à sa livraison ainsi qu'à la présence d'un silo disponible pour cet usage.

Traitement pour l'eau de boisson grâce à une pompe doseuse. Bon compromis entre le traitement de petits groupes (salles) et la rapidité de mise en place pour des animaux malades. Là aussi, quelques contraintes dont la nécessité d'une installation complète avec des circuits permettant de traiter par salle, une ou plusieurs pompes doseuses adaptées aux débits utilisés et surtout un entretien du matériel et des circuits (biofilm).

Traitement en utilisant la machine à soupe. Si sur le principe ce mode d'administration est séduisant, de nouvelles contraintes vont le rendre dans beaucoup de cas inutilisable.

DES NORMES SÉVÈRES.

En effet, les normes sont aujourd'hui très strictes en termes de résidus médicamenteux, en particulier concernant les antibiotiques dans les carcasses de porcs, aussi bien en France que dans les autres pays du monde. Tous les maillons de la «chaîne alimentaire» sont aujourd'hui tenus d'apporter des preuves supplémentaires de l'absence

de résidus dans l'alimentation des animaux qui partent à l'abattoir (fabricants d'aliments complets, fabrication d'aliments à la ferme, etc. ...). C'est aussi le cas pour la distribution de l'aliment avec une machine à soupe.



Il faut aujourd'hui prouver que la machine à soupe dont on dispose empêche par sa conception et son utilisation, toute contamination croisée entre le lot de porcs traités et le lot nourri par la même machine à soupe qui part à l'abattoir.

A regarder de plus près, le taux résiduel de 1 % maximum dans les circuits, comme indiqué dans le Guide de Bonnes Pratiques d'Hygiène, n'est pas si facile à atteindre.

L'éleveur qui souhaite utiliser ce mode d'administration d'un traitement oral doit aujourd'hui répondre à des obligations strictes.

LES DOCUMENTS EXIGÉS.

- **Configuration** de la machine à soupe pour identifier, notamment, les possibilités de mélanges entre les différents menus.
- **Garantie du bon état de fonctionnement** de la machine à soupe.
- **Diagramme de fonctionnement** de la machine à soupe comprenant le descriptif de la cuve de préparation (nombre de cuves, volume du fond de cuve), de la cuve de reste le cas échéant (nombre, volume), des circuits (longueur, diamètre, en boucle ou en épis), des vannes, des systèmes d'interface (soupe, air, eau, bouchons...), des modalités d'utilisation du système de distribution (rinçage, recyclage,

interface ...), du volume résiduel (volume de mélange entre menus successifs).

- **Bilan du Contrôle de l'installation**, à réaliser au moins une fois par an, pour vérifier la fiabilité de la distribution dans le système de machine à soupe. Les critères sont : pesée de la cuve, quantité réellement distribuée dans l'auge par rapport à la quantité théorique, homogénéité de la soupe, gestion des successions de menus. En cas de non conformité, des mesures correctives doivent être mises en place au plus vite.

Si ces points ne sont pas respectés : une seule bande de porcs traités dans un engraissement peut empêcher tout départ de porcs charcutiers non traités pendant toute la durée du traitement et du temps d'attente, ce qui parfois peut atteindre 20 à 30 jours suivant les spécialités, ce qui est bien souvent incompatible avec le cycle de production.

Il faut donc bien réfléchir et dans beaucoup de cas, ne pas hésiter à s'orienter vers d'autres alternatives pour administrer les traitements oraux.

Deux alternatives possibles :

Soupière mobile Distrilig : cuve inox mobile de 150 litres avec une pompe, un pistolet et un volucompteur. Alimentation sur batterie.

Médica-soupe : Une canne d'injection est fixée sur chaque descente de soupe pour permettre d'injecter automatiquement la dose de produit nécessaire.

Pour plus de renseignements ou pour établir ensemble une étude personnalisée, contactez-nous au **02.99.06.10.06** ou par mail à **contact@syntheseeleveage.com**

Philippe LE COZ
Dr Vétérinaire

FERKOFER®

Pourquoi les porcelets utilisent bien ce fer oral ?

On le sait, le lait de la truie est particulièrement pauvre en fer, et si aucun apport extérieur n'est proposé aux porcelets, ils seront inévitablement anémiés bien avant la fin de la période d'allaitement, le plus souvent dès la fin de la 2^{ème} semaine de vie. Cette anémie a des conséquences sur la croissance des porcelets et sur leur résistance aux infections : il faut donc agir !

Pendant très longtemps, la pratique de l'injection de fer en intramusculaire les premiers jours de vie a représenté la seule solution disponible et efficace. On savait cependant que dans la nature, les porcelets évitent l'anémie en consommant de la terre, preuve que l'intestin du jeune animal pouvait absorber le fer.

Dès 2006, nous avons commencé à proposer le **FERKOFER®**, une formulation adaptée et appétante. Rapidement, le produit est venu remplacer la traditionnelle injection dans beaucoup d'élevages. En effet, de très nombreuses mesures d'hémoglobine sont venues attester de son efficacité. Moins de manutention de porcelets, élimination du risque de contamination par le biais de l'aiguille, sont des arguments qui ont achevé de convaincre. Enfin, la mise à disposition de l'augette **PLAYFEEDER®** a rendu possible l'utilisation du produit même dans les cases maternité ne disposant pas d'une plaque à porcelets adaptée.

Un point continue toutefois de faire question pour certains : **Comment, à partir d'une consommation « libre » du FERKOFER®, les porcelets, réussissent-ils à récupérer la quantité de fer qui leur est nécessaire ?**

Les particularités du FERKOFER

FERKOFER est riche en fer assimilable, donc facilement absorbé. C'est une poudre, ce qui tient compte du

comportement fouisseur de l'espèce porcine, et cette poudre est fortement appétante.

De plus, le protocole prévoit un apport en 3 distributions ce qui permet à un porcelet de se « rattraper » au cas où il n'aurait pas consommé suffisamment. Ainsi, la grande majorité des porcelets ingèrent en réalité plus de fer qu'ils n'en ont besoin sur le moment.

Il est toutefois important d'insister encore sur les points suivants :

- Ne pas faire d'apport alimentaire (autre que le lait maternel), les jours où on distribue **FERKOFER®**.
- Décaler la distribution de **FERKOFER®** si les porcelets sont malades (notamment diarrhée).
- Si le nombre de porcelets anémiés au sevrage est important, c'est qu'il y a un problème technique dans l'apport du produit.

C'est après cette étape de consommation qu'intervient la régulation physiologique qui va permettre à chaque porcelet d'avoir le fer dont il a besoin.



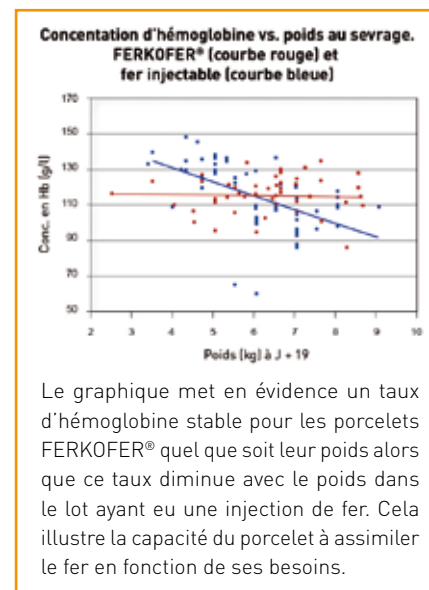
Un mécanisme de régulation de l'absorption du fer

Dans un premier temps, le fer ingéré doit pénétrer dans les cellules de la muqueuse du duodénum et du jéjunum. L'élément régulateur le plus important de cette absorption intestinale est le besoin en fer. Celui-ci augmente l'absorption, à l'inverse les surcharges sont suivies d'une baisse de l'absorption, le signal d'arrêt ou du moins de ralentissement étant donné par des protéines spécifiques et par l'hepcidine

(un médiateur fabriqué par le foie).

Après absorption, sous contrôle de l'hepcidine, une partie du fer stocké dans la muqueuse sort des cellules intestinales pour être transporté dans la circulation sanguine, lié à une protéine spécialisée (la transferrine) et être ainsi acheminé vers la moelle osseuse où sont fabriqués les globules rouges.

Ce mécanisme très complexe nous explique pourquoi, bien qu'il soit impossible de connaître précisément ce que chaque porcelet a consommé, le **FERKOFER®** permet de prévenir l'anémie, de façon adaptée au besoin en fer de chaque animal, tout en l'habituant à manger un aliment solide.



Au final, ces données physiologiques nous permettent de mieux comprendre ce que les analyses d'hémoglobine et les contrôles de croissance (sous la mère ou en post-sevrage) ont régulièrement montrés : une efficacité du **FERKOFER®** au moins équivalente à celle des meilleures formulations de fer injectable.

Ainsi, l'éleveur a vraiment le choix de sa pratique.

Françoise DAVID
Dr Vétérinaire

Nouveau catalogue insémination artificielle 2011



Nous avons le plaisir de vous informer que notre catalogue « Insémination artificielle 2011 » est disponible. Vous pourrez y découvrir notre nouvelle gamme de sondes **Synthèse Elevage** qui répond parfaitement à vos contraintes quotidiennes de l'IA à la ferme. Si vous souhaitez que nous vous fassions parvenir un exemplaire du catalogue, merci de contacter votre service client au **02.99.06.10.06** ou par mail à contact@syntheseelevage.com.

L'éleveur a-t-il le droit de détenir un pistolet d'abattage ?

Le pistolet d'abattage, également nommé pistolet à tige perforante, est considéré comme une arme de catégorie 5 ou 7, il faut être agréé pour l'acheter et il doit être déclaré.

Les organisations professionnelles ont obtenu le droit pour les éleveurs de porcs de détenir un pistolet à tige perforante, sans avoir à le déclarer. Ce pistolet et ses cartouches doivent être détenus sous clef dans une armoire ou dans un local à l'abri de l'humidité, sous la responsabilité d'une personne formée pour réaliser ces interventions dans l'élevage.

Les modalités de cette formation sont en cours d'élaboration et les organisations professionnelles les communiqueront le moment venu. Pour l'instant l'IFIP a édité une brochure intitulée **Guide pratique de l'euthanasie en élevage** qui explique

bien les différentes méthodes d'abattage.

Le pistolet à tige perforante convient bien pour les porcelets de 8 à 25 Kg, il convient également pour les porcs charcutiers et les truies mais dans ce cas il doit être complété par une saignée. Le pistolet à tige perforante est reconnu comme une technique d'étourdissement et non comme une méthode de mise à mort.

Enfin, il faut scrupuleusement respecter les indications du fabricant en ce qui concerne l'entretien du matériel, le choix des cartouches, le fonctionnement de l'appareil et les précautions à prendre.

Patrick PUPIN
Dr Vétérinaire

LES PRODUITS DU MOIS

FERKOFER® / 5 kg 49,20 €^{HT}
25 kg 226,50 €^{HT}

SONDES IA profonde SE par 500
63,00 €^{HT} les 100

SONDES IA mousse SE par 500
14,00 €^{HT} les 100

PROMOTION sur les DÉTERGENTS

Les détergents permettent d'attaquer en profondeur le biofilm afin d'optimiser la désinfection.

10%* de remise jusqu'au 28/02/2011

DECAVIT 5 L... 30,00 €^{HT}... 27,00 €^{HT}
20 L... 105,00 €^{HT}... 94,50 €^{HT}
60 L... 310,00 €^{HT}... 279,00 €^{HT}

FOMAX 22 kg... 75,00 €^{HT}... 67,50 €^{HT}
230 kg... 600,00 €^{HT}... 612,00 €^{HT}

*tarif détail

PLANNING DES FORMATIONS 1^{er} semestre 2011

DATES	THÈMES	LIEUX	PRISE EN CHARGE
9 et 10 février	L'éleveur, infirmier de ses animaux (SESSION APPROFONDIE 2 jours)	Loudéac (22)	FAFSEA BRETAGNE
17 mars	L'éleveur, infirmier de ses animaux (1 jour)	Cholet (49)	FAFSEA PAYS DE LOIRE
21 et 22 mars	Analyser et perfectionner la reproduction (2 jours)	Pleumeuleuc (35)	FAFSEA BRETAGNE
29 mars	Analyser et perfectionner la reproduction (1 jour)	Cholet (49)	FAFSEA PAYS DE LOIRE
4 et 5 avril	Sevrer des porcelets de qualité : atteindre ses objectifs (2 jours)	Pleumeuleuc (35)	FAFSEA BRETAGNE
14 avril	L'éleveur, infirmier de ses animaux (1 jour)	Pleumeuleuc (35)	FAFSEA BRETAGNE

Renseignements et inscriptions auprès de Valérie au 02.99.06.10.06